

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

Étaient présents : Mmes LOGEZ, LOUIS, SOOMIEN, URBAN, MM. BOISSIERES, GIMENEZ, MALRIEU, NEBOUT, PERES, SERRA, SILLIEN, THOMAS, VINCENT.

Avaient donné procurations : F. PARIS à M. GIMENEZ, H. CHARLET à JL SILLIEN

S'étaient excusés : M. BESSON. R. MKAADRAS et C. MALLET

Était absent : A.OLMOS

A été nommée secrétaire de séance : Jean-Louis MALRIEU

Approbation compte-rendu du dernier conseil du 08 04 2024 ok, pour

1. FINANCES – RECTIFICATION ERREUR BUDGETAIRE

L'état de l'actif de la commune fait apparaître une immobilisation au 203 "Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion" pour 10 119.75€ portant le numéro d'inventaire 2020 06. Or cette somme concerne un schéma directeur pour les eaux pluviales qui s'impute en fonctionnement au 617 "Études et recherches". Les mandats n° 514/2020, 298/2023, et 299/2023 ont fait l'objet d'une erreur d'imputation et auraient dû être comptabilisés en section de fonctionnement. Les pièces suivantes sont jointes à la délibération : mandats n° 514/2020, 298/2023, et 299/2023 et factures correspondantes.

La note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs, reprise dans le tome I titre 10 chapitre 3 de la M57, précise que les anomalies comptables sur exercices antérieurs sont corrigées par situation nette de l'exercice sans transiter par le compte de résultat.

Il est proposé d'enregistrer sur l'exercice 2024, l'écriture non budgétaire suivante :

- Débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » : 10 119.75 €

- Crédit du compte 203 « Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion » : 10 119.75 €

Le Conseil municipal, valide cette écriture non budgétaire

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

– Réhabilitation mairie

Réunion avec l'architecte et les entreprises tous les lundis

Suivi du marché : nous avons dû changer le revêtement de l'escalier, l'isolation du mur en brique et quelques modifications mineures (portes placard, boîtes aux lettres)

Côté finances :

<u>Estimatif travaux archi</u>	270 000€ HT + 54 000€TVA	soit 324 000 €TTC
Réels entreprises à l'ouverture des plis		334 500 €TTC

<u>Etudes</u> (architecte, bureau d'études, CT, SPS, amiante...)	45 345 €TTC	(dont 17900€ sur 2024)
<u>Subventions</u>	232 300 €TTC	

Mobilier, prévu 20 000€ avec 5 000€ de subventions.
Réalisé 11 093€TTC mais pas de subvention possible.

L'atterrissage financier n'est pas encore finalisé, mais ce sera très proche des estimations (prix du marché public).

Suite à une réunion avec le Département, nous avons été informés qu'il y aura des coupes franches pour les prochaines subventions, il faudra faire attention aux prévisions et aux projets présentés. Le budget du Département est serré.

Côté calendrier :

Le calendrier est respecté, pré réception du chantier le 8 juillet 2024 et réception du bâtiment prévue le 15 juillet 2024.

Réaménagement courant juillet / août et appropriation des lieux par les agents.

Ouverture au public et inauguration en septembre.

– Point city park avec l'évolution du projet de la réfection de la cabane

Les travaux sont terminés, la population s'est bien approprié cet espace.

Beaucoup de soucis avec l'entreprise en charge des espaces verts (gazon, fleurs, ...)

Côté finances, l'atterrissage est fait.

Estimatif travaux 100 000€HT + 20 000€TVA soit TTC 120 000€

Etudes (bureau d'études) TTC 16 800€ (dont 3 900€ en 2024)

Réel entreprise (rajouté arrosage et réseaux) TTC 136 200€

Subvention prévue (réponse en septembre/octobre) 30 000€

Pour le futur, on prévoit la rénovation de la cabane. Plusieurs devis sont présentés, à peaufiner. Pour rappel, nous avons prévu un budget de 40 000€ au BP.

Pour information, 2 arbres ont été arrachés près du terrain de boule.

– Actualités village

➤ *Pose d'un panneau libre expression comme le préconise la loi.*

Il est à côté du panneau de la Communauté des Communes qui indique les chemins de randonnée.

➤ *Fête du village*

Remerciements au Comité des Fêtes pour son organisation et son implication.

Feu d'artifice super.

Un point sera fait en septembre avec le comité des fêtes.

➤ *Opération LEDS HAUTE-GARONNE 2026.+++*

L'opération de rénovation des appareils d'éclairage public est terminée.

D'après leurs études, nous aurons une économie de 42% (hors investissement).

➤ *Vidéoprotection*

Nous avons adhéré à l'Association des Maires Ruraux de France (AMR31) : informations, conseils, soutiens, études, ...

Beaucoup de communes ont demandé ou opté pour une solution de vidéo protection (et non vidéo surveillance).

L'AMRF a conclu un partenariat avec Terricam qui est un fournisseur de caméras nomades.

Sujet à réfléchir vu les nombreuses dégradations et dépôts sauvages dans le village.

Les caméras nomades sont déplacées à la demande et visionnées, si besoin, par la Gendarmerie.

➤ *Heure civique (c'est une idée)*

Monsieur le Maire a proposé au CCAS de voir comment mettre en place une « heure civique ».

Fonctionne sur la base du bénévolat, où des personnes aident certains à faire leurs courses, les amènent à un rendez-vous, remplacer une ampoule,...

– Pression foncière

Plusieurs espaces attirent quelques intérêts des investisseurs (le PLU peut leur permettre).

- Zone entrée du village à droite
- Zone Sempervirens, 12 lots prévus, nous avons imposé sur la partie appartenant à la Mairie une voie verte
- Zone le long de la RD1 route de Cox, suite à décès et volonté de vendre une maison voisine, projet de création d'un espace de 40 logements et 54 places de stationnement (opération de logements sociaux avec accession à la propriété et location). Cela entraîne : taxe d'aménagement divisée par 2, pas de taxe foncière pendant 15 ans, obligation parking 1/logement, problème de stationnement. Sortie difficile sur la D1. De plus, la maison est signalée comme bâtiment à préserver sur le PLU.
- Pour information, sur le lotissement Les côteaux de la Save, le long de la RD87, 3 terrains sont toujours en vente.

– **Plan Local de l'Habitat (PLH) et Zéro Artificialisation Nette (ZAN),**

Dossier porté par la CCHT

Les objectifs : production de logements, diversification de l'offre, orientations qualitatives, potentiel foncier stratégique.

– **Ressources Humaines**

Un agent technique toujours en maladie professionnelle,
Un agent technique souvent absent et pas trop motivé,
Appel à des CDD lors de fortes tensions.

– **Présentation rapport d'activité Syndicat de la Save :**

Document à consulter ou lien à demander à la mairie pour téléchargement.

– **Collège horizon bilingue**

Collège hors contrat, une douzaine d'élèves, en attente des différentes autorisations.

– **Non reconnaissance état de catastrophe naturelle au titre sécheresse 2023**

Nous avons déjà fait une réclamation précédemment, sans effet.
Bretx, Larra, Launac, Grenade, Merville sont dans le même cas.
Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10 mai 2019 n'est pas satisfait : ST-PAUL 131/172.

– **Stade**

L'objectif est la réfection des terrains de grand jeu (nivellement, drainage de surface, arrosage intégré pour 2 terrains).

Il y a déjà eu plusieurs étapes.

1^{ère} phase : un coût estimé à 300 000€TTC avec une subvention minimale de 60% du HT (150 000€), 100 000€ en autofinancement et TVA financée par un prêt.

Ce projet (établi à partir de devis réalisés par des entreprises spécialisées) a été inscrit au budget pour pouvoir faire la demande de subventions (DETR dotation d'équipement des territoires ruraux).

2^{ème} phase : nous avons missionné un bureau d'études pour une étude plus poussée. L'enveloppe n'a pas été respectée (+40%) et les propositions retenues ne nous convenaient pas. Nous ne poursuivons donc pas notre collaboration.

Entretemps, la candidature groupée de la commune avec Bretx et Mont aigut a été retenue au programme villages d'avenir, avec notamment le projet des équipements sportifs qui avait retenu leur attention.

Depuis, plusieurs réunions avec les services de l'Etat (Préfecture, DDT,...) se sont déroulées.

La Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN) a été sollicitée autour du projet de la mutualisation des équipements sportifs.

Un atelier avec la participation d'un groupement de bureaux d'études (architectes, urbanistes, paysagistes, programmistes,...) doit être mis en place pour établir un diagnostic des infrastructures existantes et des besoins (4^{ème} trimestre).

Suivra ensuite un atelier sur la gouvernance : forme juridique, contractualisation, gestion, maintenance (courant 2025).

Séance levée à 22h45.